

**Municipalité de Moudon**



**Préavis n° 16/22  
au Conseil communal**

**Demande d'un crédit d'étude de CHF 221'000.- pour l'étape 2 du réaménagement du centre-ville et des remplacements de canalisations et conduites à la rue du Temple, Grand'Rue, place du Marché et rue du Poyet.**

Délégués municipaux : Véronique DISERENS, 078/744.78.75, v.diserens@moudon.ch  
Jean-Philippe STECK, 079/536.56.79, jp.steck@moudon.ch  
Felix STÜRNER, 078/980.48.49, f.sturner@moudon.ch

Adopté par la Municipalité le 2 mai 2022

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 21 juin 2022

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

## **1. Préambule**

Depuis 2016, la Municipalité a entrepris les démarches et études pour le réaménagement du centre-ville. Un avant-projet couvrant toutes les rues et places concernées a été établi. Il fixe les principes et lignes directrices du réaménagement afin de constituer un ensemble homogène.

La réalisation des travaux a été scindée en deux étapes qui sont présentées sur le plan annexé. La réfection du pont St-Eloi, aujourd'hui achevée, a été entreprise séparément.

La première étape, pour laquelle le Conseil communal a alloué deux crédits (préavis n° 41/19 et n° 69/21) pour un montant total de CHF 4'146'000.- TTC, est actuellement en chantier. A ce jour, et malgré des découvertes archéologiques conséquentes, les travaux se déroulent selon le planning fixé et en respectant le budget alloué.

La procédure d'approbation du projet d'exécution de l'étape 1 a été longue. Elle a nécessité deux examens préalables auprès des services de l'Etat, le traitement de plusieurs oppositions et l'intégration des remarques de la division Monuments et sites de l'Etat de Vaud.

Afin d'anticiper un processus d'autorisation qui pourrait à nouveau durer longtemps, la Municipalité souhaite aujourd'hui démarrer la phase d'étude de l'étape 2.

L'axe Grand'Rue – Rue du Temple est actuellement classifié en route cantonale en traversée de localité (RC 543-IL-S). De ce fait, les travaux de réfection de la superstructure devraient bénéficier d'une subvention cantonale.

## **2. Périmètre et objets de l'étude**

Le périmètre du projet de la deuxième étape figure sur le plan annexé. Il comprend la rue du Temple, la Grand'Rue, la place du Marché et la rue du Poyet.

Les objets sur lesquels porte l'étude sont les suivants :

- A. Le réaménagement des surfaces :
  - des rues,
  - de la place autour de la fontaine de la Grenette,
  - de la place du Marché ;
- B. Le remplacement et la construction de nouvelles canalisations d'évacuation d'eau claire et d'eau usée, en conformité du PGEE ;
- C. Le remplacement et la construction de nouvelles conduites d'eau potable ;
- D. Le remplacement et la construction de nouvelles conduites de gaz ;
- E. La coordination et la prise en compte du projet de chauffage à distance ;

F. La modification de l'éclairage public.

### 3. Phases d'étude

Le déroulement des opérations est le suivant :

	Réaménagement des surfaces	Canalisations EC et EU	Conduites eau potable	Conduites de gaz	Coordination CàD	Éclairage public
	A	B	C	D	E	F
1	Séance d'organisation et de démarrage avec les intervenants					
2	Analyse routière	Examen caméra			Coordination CàD	
3	Séances ou contacts préliminaires avec les services cantonaux et les distributeurs (Romande Energie, Swisscom, Sunrise UPC) concernés					
4	Étude du projet – établissement des plans					Étude éclairage
5	Validation du projet par la Municipalité					
6	Examen préalable par les services cantonaux					
7	Adaptation du projet à la suite à l'examen préalable					
8	Demande d'offres et établissement des devis					
9	Demande de subventions DGMR	Demande d'autorisation DGE - AUR	Demande d'autorisation OFCO et de subvention ECA			
10	Établissement du préavis de construction, demande de crédit auprès du Conseil communal					
11	Enquête publique					

### 4. Intervenants

De même que pour la première étape, plusieurs spécialistes vont coopérer pour aboutir au dossier à soumettre à l'enquête publique. Un mandataire principal (bureau d'ingénieurs) sera l'interlocuteur privilégié des autorités communales. Les autres intervenants travailleront sous les ordres de l'ingénieur. La Municipalité et les services communaux se réservant la possibilité d'interagir directement avec eux.

Les intervenants sont les suivants :

- Bureau d'ingénieurs : mandataire principal, étude du projet
- Laboratoire routier : analyse de la superstructure routière
- Entreprise d'assainissement et de contrôle : nettoyage et contrôle caméra des canalisations
- Spécialiste éclairage : étude éclairage public

- Spécialiste pierres : étude surfaces et escaliers en pierre naturelle
- Bureau de géomètres : relevés topographique 3D de l'état actuel
- Urbaniste – paysagiste : étude de détail de la Place du Marché

## 5. Montant du préavis

Les montants ci-dessous sont issus d'offres reçues par la Municipalité ou par similitude avec des prestations équivalentes effectuées lors de l'étape 1.

		Montant, CHF
1.	Etude générale du projet	125'400.-
2.	Analyses routières	9'600.-
3.	Nettoyages et contrôles caméra	2'800.-
4.	Etude éclairage public	5'000.-
5.	Etude surfaces et escaliers en pierre naturelle	9'400.-
6.	Relevés 3D de l'état actuel	8'000.-
7.	Etude de détail des places	30'000.-
8.	Frais administratifs, divers, imprévus et arrondi	15'000.-
	<b>Montant total HT</b>	<b>205'200.-</b>
	TVA 7.7 %	15'800.-
	<b>TOTAL TTC, CHF :</b>	<b>221'000.-</b>

## 6. Conclusions

La phase d'étude de cette seconde étape doit permettre de boucler cet important projet de réaménagement du centre-ville.

Les documents établis fourniront les éléments techniques et financiers permettant de planifier la phase de réalisation. Celle-ci s'appuiera également sur les expériences obtenues lors de l'exécution de l'étape 1 qui seront mises à profit pour optimiser au mieux le déroulement du chantier.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 16/22 ;
  - ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
  - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
1. **autorise la Municipalité à effectuer l'étude de l'étape 2 du réaménagement du centre-ville et des remplacements des canalisations et conduites à la rue du Temple, Grand'Rue, place du Marché et rue du Poyet,**
  2. **accorde à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 221'000.— TTC, dont à déduire toute subvention, participation ou aide éventuelle,**
  3. **prend acte que la dépense sera reportée dans les préavis finaux de réalisation des travaux ou amortie selon les possibilités du ménage communal, avec une durée maximale de 10 ans,**
  4. **autorise formellement la Municipalité à emprunter partie ou tout de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE  
La syndique :                      Le secrétaire :

  

C.PICO                                      A. IMERI

Annexe : plan des étapes de réalisation des travaux



